



PROGRAMMATION 2021-2027
« Programme FEDER/FTJ WALLONIE 2021-2027 » et
« Programme FSE+ 2021-2027 WALLONIE-BRUXELLES »

Réunion conjointe des Comités de suivi
Jeudi 15 mai 2025

PROCES-VERBAL

Présents

Présidente :

Mme Marie GERBAYHAIE, Cheffe de la Cellule Europe/Relations internationales au Cabinet du Ministre-Président du Gouvernement wallon Adrien DOLIMONT

Pour les instances européennes :

Mme Luisa BRUNDER, Commission européenne, DG REGIO
Mme Daciana CRASTIU, Commission européenne, DG REGIO
M. Carsten RASMUSSEN, Commission européenne, DG REGIO
M. Alain VAN RAEK, Commission européenne, DG REGIO
M. Arben KANBER, Commission européenne, DG EMPLOI

Pour les autorités responsables du Gouvernement wallon, du Gouvernement de la Communauté germanophone, du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la COCOF :

Mme Sophie BRIZI, Cabinet du Ministre Pierre-Yves JEHOLET, Gouvernement wallon
M. Xavier LOUBELLE, Cabinet de la Ministre Cécile NEVEN, Gouvernement wallon
M. Zine EL MEHDI, Cabinet de la Ministre Présidente Elisabeth DEGRIJSE, Gouvernement FWB
Mme Sarah JEANMOYE, Cabinet du Ministre-Président du Gouvernement wallon Adrien DOLIMONT
Mme Isa-Marie MENART, Cabinet du Ministre-Président du Gouvernement wallon Adrien DOLIMONT
Mme Diana KLOUBERT, Ministère de la Communauté germanophone, Autorité de gestion FSE+
Mme Sophie RAUW, Ministère de la Communauté germanophone, Autorité de gestion FSE+
M. Laurens HOEDAERT, Actiris (Programme FSE+ Emploi Région de Bruxelles-Capitale)

Pour les partenaires socio-économiques :

Mme Elisabeth MASSIN, AViQ
Mme Anne TIMMERMANS, Charleroi Métropole

Mme Anne CHARLOT, Commissariat Général au Tourisme
 Mme Natacha MALEMPRE, Commissariat Général au Tourisme
 M. Tiago DAYEZ, Fédération bruxelloise des organismes d'insertion socioprofessionnelle
 M. Michel MATHY, FGTB
 M. Mathieu CLABOTZ, FOREM
 M. Christophe KELECOM, FWB, Administration Générale de l'enseignement
 Mme Danielle VAN BOXEM, FWB, Centre de Coordination et de Gestion (CCG) des Programmes Européens pour Enseignement obligatoire
 Mme Karine CAMBRIA, FWB, Centre de Coordination et de Gestion (CCG) des fonds européens pour l'Enseignement de promotion sociale
 M. Nicolas VANBOCKESTAL, GRE-Liège
 M. Christophe BONDROIT, IFAPME
 Mme Evelyne DELZENNE, IFAPME
 M. Bernard CONTER, IWEPS
 Mme Fabienne DIDEBERG, Pôle Politique scientifique du Conseil wallon de l'Economie sociale
 Mme Thérèse VAN HOOFF, Conseil wallon de l'Egalité entre Hommes et Femmes du CESE Wallonie
 Mme Véronique GHESQUIERE, UNIA
 M. Thierry KIEKEN, Wallonie Entreprendre
 M. Etienne REUTER, Wallonie Entreprendre
 M. Damien HUBAUX, Wal-tech

Pour les aspects transversaux de l'économie sociale :

Mme Jennifer CORNET, SPW EER – Direction de l'économie sociale

Pour l'Autorité d'audit :

Mme Geneviève DEMARCHE, Cellule d'Audit de l'Inspection des Finances
 M. Damien VIROUX, Cellule d'Audit de l'Inspection des Finances

Pour la Fonction comptable :

Mme Mounia KHACHCHANY, Département de la Coordination des programmes FEDER
 Mme Roxana DUMITRESCU, Ministère de la FWB

Pour la coordination administrative :

Mme Jenny CHARLIER, Agence FSE
 Mme Stéphanie CLOSE, Agence FSE
 Mme Josiane DOHINNON, Agence FSE
 M. Frédéric GOSGNACH, Agence FSE
 Mme Sylvie BORM, Département de la Coordination des programmes FEDER
 Mme Aurore COGNIAUX, Département de la Coordination des programmes FEDER
 M. Didier MALOTIAUX, Département de la Coordination des programmes FEDER
 Mme Catherine MATHOT, Département de la Coordination des programmes FEDER
 Mme Coline MARLOYE, Département de la Coordination des programmes FEDER
 Mme Hélène SNEESSENS, Département de la Coordination des programmes FEDER

Invitée :

Mme Stéphanie KOCH, B3 Liège

Excusés

Mme Cécilia GUBBINS, Bruxelles Formation
 Mme Laurence GOURGUE, Cabinet de la Ministre Valérie LESCRENIER
 Mme Sabrina CURZI, Cabinet de la Ministre Présidente Elisabeth DEGRIJSE, Gouvernement FWB
 Mme Aude ROLAND, Cabinet du Ministre Yves COPPIETERS
 M. Michaël DUFRASNE, CGSLB
 M. Fabrice EEKLAER, CSC Charleroi Sambre et Meuse
 Mme Barbara BOUTRIAU, Délégation Wallonie-Bruxelles auprès de l'Union européenne
 M. Luc HOUGARDY, Département de la coordination des programmes FEDER
 Mme Marie-Dominique GUISSSET, FOREM
 Mme Maïté DUFRASNE, IDEA
 M. Olivier BONTEMS, IDETA
 Mme Sandrine VILLETTE, IFAPME
 Mme Florence HAAS, RéseauLUX
 Mme Roxanne BENHAMED, SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement, Direction des Programmes européens
 Mme Caroline CLEPPERT, UCM
 M. Sébastien FRANCOIS, UNIA

Mme Marie GERBAYHAIE, Cheffe de la Cellule Europe/Relations internationales au Cabinet du Ministre-Président du Gouvernement wallon Adrien DOLIMONT, ouvre la séance et accueille les participants à cette troisième réunion conjointe des Comités de suivi FEDER-FTJ et FSE+ de la programmation 2021-2027.

Elle informe que la réunion sera enregistrée aux fins de la rédaction du présent PV.

Mot d'introduction par M. Carsten RASMUSSEN, Commission européenne, DG REGIO, Chef d'unité géographique France, Belgique et Luxembourg.

M. Carsten RASMUSSEN souhaite attirer l'attention sur le fait que la politique de cohésion est sous pression en cette période où de nouvelles priorités apparaissent et où les réflexions sur le budget post 2027 sont entamées. Il estime qu'il s'agit d'une politique magnifique mais également vieillissante, lente dans son exécution et lourde dans sa gestion. De ce fait, elle n'a pas toujours bonne réputation et les chiffres ne plaident pas en sa faveur. En effet, à ce jour, globalement, seulement 6,7% du budget a été consommé alors que cela ne représente pas la réalité du terrain. Pour ce qui concerne la Wallonie par exemple, aucune demande de paiement n'a encore été introduite auprès de la Commission européenne (CE) alors que des projets sont sélectionnés et mis en œuvre.

M. Carsten RASMUSSEN ajoute que la politique de cohésion est face à un grand rival : « la facilité pour la reprise et la résilience », autre instrument élaboré durant la crise et qui repose sur d'autres approches que la politique de cohésion. Il convient donc de viser à la plus haute efficacité et efficience possible dans l'exécution des programmes cofinancés en travaillant ensemble, CE et Autorités de gestion. La programmation 2014-2020 se termine avec d'excellents résultats, malgré la sous-consommation pour REACT-EU. Il faut poursuivre dans

cette voie pour la programmation 2021-2027 et éviter de perdre des budgets européens. Il fait part de son inquiétude sur l'état d'avancement actuel du programme et invite l'Autorité de gestion à soumettre rapidement une demande de paiement et à clôturer la sélection des projets.

Enfin, M. Carsten RASMUSSEN clôture en mentionnant qu'il attend les grandes directions qui seront prises par l'Autorité de gestion quant à une réorientation ou non du programme sur base des nouvelles de priorité de la CE (voir plus bas).

Mme Marie GERBAYHAIE partage également ces propos en précisant que la politique de cohésion est un instrument commun entre les régions, les opérateurs et la CE. Elle ajoute que cet instrument doit évoluer avec son temps, en tenant compte des réalités sans oublier ses racines et ses objectifs premiers.

Elle confirme qu'une exécution rapide de la programmation 2021-2027 est importante pour la crédibilité de l'Autorité de gestion mais aussi pour préserver le cadre de la politique de cohésion après 2027. Elle ajoute que le Gouvernement wallon souhaite donner la priorité pour une sélection rapide des projets et pour l'optimisation des fonds qui doit passer par une plus grande flexibilité et par une simplification des dispositifs pour les entités et les bénéficiaires. Enfin, une première demande de paiement sera introduite en juillet 2025 auprès de la CE.

1. **Ordre du jour**

Approbaton

La réunion se poursuit par l'approbation de l'**ordre du jour** (annexe 1). Celui-ci est approuvé sans remarque.

2. **Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 février 2024**

Approbaton

Le PV a été transmis le 03 mai 2024. Aucune remarque n'ayant été formulée, le **procès-verbal de la réunion du 22 février 2024** est également approuvé (annexe 2).

3. **Présentation du contexte socio-économique**

M. Bernard CONTER, attaché scientifique à l'IWEPS, présente les éléments relatifs au **contexte socio-économique**, dont le détail est repris en annexe 3.

Les éléments suivants sont, entre autres, abordés :

1. Contexte économique international
2. Contexte économique national
3. Situation en Wallonie
4. Situation en Région de Bruxelles-Capitale
5. Perspectives 2025-2026

Il n'y a aucune question ou remarque à la suite de la présentation de M. Bernard CONTER.

4. Situation de la programmation 2021-2027 (FEDER/FTJ et FSE+)

Présentation

Mme Aurore COGNIAUX, Première attachée à la Direction de la gestion et de l'animation des programmes FEDER expose l'état des lieux du FEDER et du FTJ en évoquant l'examen annuel des performances 2024, le système de gestion et de contrôle, les modifications du programme et pour ce qui concerne les projets publics : le nombre de projets sélectionnés, les comités d'accompagnement, la mise en œuvre, les réalisations concrètes et quelques chiffres clés.

Mme Sylvie BORM présente la partie relative aux dispositifs pour les entreprises (mesures 1 et 4) et les instruments financiers (mesures 5a, 5b, 5c et 10). Ensuite, l'état financier global du FEDER/FTJ est présenté avec un focus sur le seuil N+3 qui, sur base des prévisions, devrait être atteint fin 2025 et également sur la particularité du FTJ.

De leur côté, Mme Stéphanie CLOSE et Josiane DOHINNON, Directrices adjointes à l'Agence FSE présentent pour le FSE+ : les modifications du programme, l'avancement financier et la mise en œuvre concrète. Pour ce qui est du seuil N+3, celui-ci serait atteint sur base des prévisions et des demandes de paiement déjà effectuées. Ensuite, l'examen à mi-parcours et l'allocation des moyens 2026-2027 sont exposés.

Le détail de ces présentations se trouve en annexe 3.

M. Bernard CONTER s'interroge sur l'absence de modification du programme FSE+ alors que l'évaluation à mi-parcours pointe la non atteinte de certains indicateurs. Il demande si des pistes de réflexions à propos de l'initiative STEP sont envisagées.

Mme Marie GERBAYHAIE répond, qu'à ce stade, la thématique STEP n'est pas l'option choisie par les Gouvernements et que l'opinion de la CE est attendue quant à l'examen à mi-parcours. En ce qui concerne la continuation des projets, l'examen à mi-parcours démontre un besoin d'accélération des projets à la fois en matière de consommation budgétaire et d'atteinte des indicateurs.

M. Alain VAN RAEK, Commission européenne, DG REGIO souligne que sur base des tableaux de reporting, les services de la CE ont l'impression que les programmes ne sont pas assez avancés en Wallonie et dans le reste de l'Union européenne. Or, les présentations au Comité de suivi montrent que les choses progressent, notamment avec l'atteinte du seuil N+3 en 2025. Les résultats de la programmation 2014-2020 (consommation de 100% du budget excepté pour REACT-EU) montrent que l'objectif est également réalisable pour cette programmation.

Il ajoute qu'il est important d'atteindre en 2026 le seuil N+3 sur l'ensemble du programme (FEDER+FTJ) mais également les 100 millions d'euros prévus par le budget Next Generation EU uniquement pour le FTJ. Il est possible d'y arriver de manière « naturelle » comme le prévoit le programme dans sa conception actuelle, en tenant compte de l'adoption possible de la modification du PTTJ avec les grandes entreprises. On peut aussi y

arriver en réorientant le programme vers de nouvelles priorités (notamment le logement et la défense) en bénéficiant des incitants inclus dans les propositions de modifications réglementaires qui devraient être approuvées pour l'été 2025 et qui pourraient aider à la consommation du budget FTJ.

Mme Marie GERBAYHAIE précise qu'il s'agit de deux pistes importantes, à savoir l'introduction des éléments de la mesure 18 pour laquelle on est dans l'attente d'une réponse favorable de la CE ainsi que les mécanismes de flexibilité prévus dans le cadre du projet qui est en discussion au sein du groupe de travail européen.

M. Carsten RASMUSSEN remercie pour la transparence des chiffres et les perspectives, démontrant l'importance des activités en cours et se réjouit de l'annonce de la première demande de paiement en juillet. Toutefois, comme Alain Van Raek, il note qu'officiellement le taux de programmation et de sélection reste bas. Il estime que cette situation nécessite un suivi régulier afin de balayer les incertitudes en particulier pour le FTJ. Il pointe la nécessité pour septembre de disposer d'une vue claire sur les dépenses à venir dans la mesure où il ne reste qu'un an et demi pour effectuer les dépenses, et les certifier.

Mme Marie GERBAYHAIE rejoint ces propos, en particulier sur l'urgence. Dans le cadre de la mise en œuvre du FTJ, beaucoup de temps a été perdu sur certaines mesures et l'accélération du lancement des projets est une priorité pour le Gouvernement wallon.

Face à ce constat, M. Carsten RASMUSSEN souhaite que soit organisé un Comité de suivi en automne. Mme Marie GERBAYHAIE souligne, l'importance de rester en contact avec les équipes techniques de la CE et l'Autorité de gestion.

M. Tiago DAYEZ, Fédération bruxelloise des organismes d'insertion socioprofessionnelle, déplore l'absence de représentant du Gouvernement bruxellois et souhaite attirer l'attention sur Bruxelles où la situation est très compliquée suite au changement de paradigme, notamment au niveau des allocations de chômage. Il y aura 35 000 demandeurs d'emploi de longue durée sans allocations de chômage au 1^{er} janvier 2026, ce qui engendre de l'incertitude et des difficultés pour les opérateurs.

M. Nicolas VANBOCKESTAL, GRE-Liège interroge la CE sur l'ouverture de ce programme aux arrondissements de la province de Liège (présentant des similarités avec les arrondissements de Charleroi, Mons et Tournai) pour aider à consommer le budget FTJ.

M. Carsten RASMUSSEN rappelle que cette configuration du FTJ a été mise en place trois ans plus tôt. Il est possible de formuler une demande de changement de territoire mais cela nécessite d'avoir de nouveaux arguments. Un dialogue similaire a eu lieu avec certaines régions en France.

M. Alain VAN RAEK précise que cette situation en France prévoit une extension du FTJ sur des territoires de façon limitée (à l'intérieur des départements uniquement) en citant l'exemple des départements de l'Isère et du Rhône. A l'échelle de la Wallonie, cela correspondrait au Hainaut uniquement. Par ailleurs, il revient sur l'historique de la fixation du territoire FTJ défini en 2018-2019. La proposition de ces trois arrondissements vient de la CE. Les critères pour définir le territoire du FTJ porte sur les données statistiques d'émissions d'un ensemble d'entreprises d'un arrondissement (et pas de chaque entreprise prise individuellement). Dans la province de Liège, il y avait des zones d'émissions d'entreprises prises

individuellement plus importantes mais pas sur l'ensemble de l'arrondissement. La Belgique, après de longues discussions, notamment avec la Flandre, a accepté la proposition de la CE. Une modification des territoires pourrait potentiellement être envisagée mais nécessiterait une réouverture des négociations intra belges et une argumentation valable.

M. Carsten RASMUSSEN conclut que cela nécessite une réflexion d'abord en Gouvernement wallon, puis à l'échelle de la Belgique.

5. Intervention de l'Autorité d'Audit - CAIF (FEDER/FSE+)

M. Damien VIROUX, Inspecteur des finances à la Cellule d'Audit de l'Inspection des Finances, présente l'état des lieux des travaux de l'Autorité d'audit des programmes FEDER-FTJ et FSE+. Les éléments suivants sont abordés :

- a) Travaux relatifs à la rédaction des stratégies d'audit
- b) Mise à jour des outils méthodologiques
- c) Évaluation des options simplifiées en matière de coûts (OSC) par l'Autorité d'audit
- d) Audits de système FSE+
- e) Audits de système FEDER/FTJ

Pour le détail, il est renvoyé aux slides concernés (annexe 3). Il n'y a aucune question ou remarque à la suite de la présentation de M. Damien VIROUX.

6. Evaluations (FEDER/FSE+)

Mme Aurore COGNIAUX, Première attachée à la Direction de la gestion et de l'animation des programmes FEDER, évoque l'évaluation à mi-parcours présentée en mars. Ensuite, il est question des prochaines évaluations à mener. Mme Jenny CHARLIER, Directrice adjointe à l'Agence FSE+, complète avec un point sur les évaluations pour le FSE+.

Le contenu détaillé de cette présentation est en annexe 3.

7. Actions de communication et de visibilité (FEDER/FSE+)

Mme Coline MARLOYE, attachée à la Direction de la gestion et de l'animation des programmes FEDER, présente les actions menées en matière de communication et les différents canaux utilisés.

Mme Jenny CHARLIER, Directrice adjointe à l'Agence FSE+ expose les actions spécifiques au FSE+ en plus des actions communes.

Le contenu détaillé de cette présentation est en annexe 3.

8. Opérations d'importance stratégique

Mme Aurore COGNIAUX, Première attachée à la Direction de la gestion et de l'animation des programmes FEDER rappelle les opérations d'importance stratégique pour le FEDER.

Mme Jenny CHARLIER, Directrice adjointe à l'Agence FSE+ complète ces opérations d'importance stratégique relatives à la priorité 2 Innovation sociale. Les détails sont mentionnés dans l'annexe 3.

9. Conditions favorisantes

Mme Coline MARLOYE, Attachée au Département de la Coordination des Programmes FEDER, rappelle brièvement les conditions favorisantes horizontales et thématiques pour le FEDER. Ces dernières sont remplies pour le FEDER et le suivi est effectué régulièrement.

M. Frédéric GOSGNACH, Attaché à l'Agence FSE, donne des précisions sur ces conditions favorisantes au sein du FSE+.

Le détail de cette présentation se trouve en annexe 3. Il n'y a pas de remarque soulevée pour cette partie.

10. Intervention de la Commission européenne

M. Carsten RASMUSSEN termine en revenant sur l'examen à mi-parcours transmis à la CE mi-mars. Le programme tel que proposé suite à cet examen aurait été accepté en temps normal. Toutefois, entretemps, le Commissaire R. FITTO a proposé de changer les règlements FEDER et FTJ afin de viser des domaines stratégiques et de nouveaux domaines (la compétitivité-STEP, la résilience de l'eau, la défense, le logement et l'énergie). Considérant cette nouvelle proposition au niveau européen (qui est assortie de certaines flexibilités liées au cofinancement et à l'échéance des dépenses), ainsi que le faible taux d'absorption et de programmation, M. Rasmussen invite à réfléchir à ces propositions.

Il s'agit d'une opportunité de réorienter le programme de façon volontaire. Si la volonté politique de la Wallonie est d'aller dans cette direction, cela devrait se faire de façon optimale d'ici un ou deux mois afin d'éviter toute incertitude pour la suite.

M. Arben KANBER ajoute que cela concerne également le FSE+, en créant une priorité spécifique à l'amélioration des compétences dans le domaine de la défense.

Mme Marie GERBAYHAIE précise que les flexibilités proposées représentent une opportunité qui doit faire l'objet d'une réflexion au niveau des Autorités de gestion, des Etats membres et du Conseil. A ce stade-ci, la proposition est toujours en cours de discussion au niveau européen, ne permettant pas un positionnement final. Certaines priorités mises en évidence par la CE (telles que la compétitivité, la décarbonation, le logement, l'énergie, l'économie circulaire), se retrouvent déjà dans le programme permettant de poursuivre des synergies avec les priorités déjà mises en place. Par ailleurs, elle souligne que la Wallonie

continue à suivre les discussions et qu'il y a urgence de la part des opérateurs d'avoir une sécurité juridique pour la suite tout en restant en phase avec les priorités de la CE.

Au niveau du FSE+, elle précise que l'amélioration des compétences est un sujet important.

11. Présentation du B3

Mme Stéphanie KOCH présente le B3 (annexe 4) financé dans le cadre de la programmation 2014-2020. Inauguré en juin 2023, le B3 est un bâtiment centré sur des activités culturelles, artistiques, et récréatives.

Situé sur le site historique de Bavière (ancien hôpital du 17^{ème} siècle), le B3 est un bâtiment entièrement construit par les équipes infrastructures de la Province de Liège. Son nom « B3 » renvoie au site Bavière et au concept de tiers lieu (inclusion et revitalisation du quartier) et aux trois piliers sur lesquels il repose que sont :

- le centre de ressources, espace de 8000 m² proposant au public plus 600 000 documents et constituant un réel lieu de vie pour les 400 000 visiteurs annuels ;
- l'exploratoire des possibles, espace consacré à la création artistique et ouvert aux créatifs de tous horizons (comprenant divers outils liés au numérique) le tout dans une philosophie d'inclusion et de mixité du public ;
- la pépinière d'entreprises, lieu créatif et collectif offrant un cadre de développement entrepreneurial attractif ouvert aux métiers actifs dans les « Industries Culturelles et Créatives » (ICC).

12. Divers

M. Alain VAN RAEK attire l'attention sur l'initiative du New European Bauhaus qui repose sur trois piliers : l'esthétique, la durabilité et l'inclusion. Ce bâtiment B3 coche toutes les cases pour être candidat pour représenter la Wallonie lors d'appels à projet ou de concours.

M. Tiago DAYEZ, Fédération bruxelloise des organismes d'insertion socioprofessionnelle, mandaté par UNIPSO, précise que la confédération intersectorielle d'entreprises du non-marchand déposera officiellement une demande pour pouvoir intégrer le Comité de Suivi FSE+.

13. ANNEXES

Liste

Annexe 1 : Ordre du jour de la présente réunion (*approuvé en séance*)

Annexe 2 : Procès-verbal de la réunion du 22 février 2024 (*approuvé en séance*)

Annexe 3 : Présentations (CAIF, AFSE, DCPF, B3)